

## La fin de la loi chocolatière impacte les céréaliers

**(LD/13.11.2018) - Réunis en assemblée générale à Chiètres (FR), les producteurs suisses de céréales ont accepté une hausse de cotisation pour la récolte 2019 pour palier la fin des subventions fédérales aux exportations de produits finis. Une décision difficile, mais nécessaire, selon le comité directeur de la branche.**

«Nous avons, cette année, un défi supplémentaire à relever.» Ces mots du président Fritz Glauser, ont donné le ton, dès le début de l'assemblée générale de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), qui s'est tenue à Chiètres (FR) ce mardi 13 novembre. La branche subit en effet la fin de la loi chocolatière. Pour rappel, celle-ci soutenait les exportateurs de produits à base de céréales, comme les biscuits, en compensant le surcoût de la farine suisse par rapport à celle des pays de l'UE.

Pour ne pas priver les céréaliers d'une part de marché représentant environ 10% de la production totale suisse, la FSPC et les autres acteurs ont dû trouver une solution. Le directeur de la fédération, Pierre-Yves Perrin, s'est donc attelé à une présentation didactique et transparente pour expliquer aux délégués de la branche les tenants et aboutissants.

### 15,8 millions à remplacer

Le surcoût de la farine suisse par rapport à celle des pays européens représente, en effet, une somme d'environ 20 millions de francs en ce qui concerne les produits exportés. Dans le cadre de la loi chocolatière, la Confédération participait à hauteur de 15,8 millions de francs. Or, dès le 1er janvier 2019, elle n'aura plus le droit de soutenir directement les exportations. Si les 15,8 millions de la Confédération continueront d'être destinés aux céréaliers, ils le seront dorénavant via un paiement direct aux céréales panifiables et fourragères, par l'intermédiaire d'un montant d'environ 120 francs par hectare.

Avec cette nouvelle donne, il fallait donc imaginer une autre voie pour soutenir les exportations. Etant donné que les producteurs reçoivent une nouvelle aide sous la forme de ce paiement direct, le comité directeur de la FSPC a ainsi proposé aux délégués de monter les cotisations pour la récolte 2019 de céréales de 2,63 fr./dt à 4,63 fr./dt.

Les membres de l'assemblée ont alors exprimé des inquiétudes de deux types. Premièrement, la force obligatoire n'a pas été obtenue en ce qui concerne l'instauration de cette cotisation. C'est le principe de solidarité qui prévaut, et rien ne garantit que tous les céréaliers jouent le jeu. Deuxièmement, certains estiment que l'effort demandé aux céréaliers est trop important par rapport à d'autres acteurs de la branche, notamment les transformateurs. Avec la solution proposée, les coûts supplémentaires de la farine suisse sont compensés à hauteur de 85% par la FSPC, 10% par les exportateurs et 5% par les meuniers. Malgré ces deux préoccupations, la hausse de cotisation a finalement été acceptée.

### Prochains enjeux: les initiatives sur les phytosanitaires

D'autres thèmes ont été abordés durant l'assemblée générale, comme les conditions climatiques particulières de cette année: «Les céréales ont étonnamment bien résisté à une météo capricieuse, avec des rendements dans la moyenne et une qualité exceptionnelle», s'est réjoui Fritz Glauser.

Enfin, les enjeux futurs de la FSPC ont été présentés. Le plus important d'entre eux concerne, sans doute, les initiatives liées aux produits phytosanitaires qui pourraient être soumises au peuple au printemps 2020. «Notre communication envers le grand public devra être adaptée et améliorée, pour expliquer d'une manière compréhensible ce que nous faisons, comment et pourquoi, a déclaré le président. Nous devrons ramener les discussions sur une base objective et nous éloigner des considérations émotionnelles, comme par exemple celles autour du glyphosate.»

**AGIR**

[www.sgpv.ch/fr](http://www.sgpv.ch/fr)